

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 06 février 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 30/01/2023

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants : 17

Pour: 17

Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Contre: 0

Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Santé : Attractivité médicale

Dans le cadre du contrat local de santé, l'ARS a souhaité élaborer avec les différents partenaires un Plan d'action territorial d'attractivité médicale.

Ce plan met en exergue les difficultés suivantes :

- La population du CLS Pays Haut Languedoc et Vignobles est majoritairement âgée et polypathologique ;
- Des professionnels de santé proches du départ en retraite fortement sollicités et pour certains épuisés ;
- Des internes qui viennent effectuer leurs stages sur le territoire mais ne reviennent pas s'y installer ;
- Une difficulté d'accès aux soins : isolement, problématiques de mobilité et d'accès aux droits pour la population ;
- Un territoire qui souffre d'un manque d'attractivité ;
- Une difficulté à trouver un emploi pour le conjoint.

Mais aussi les atouts suivants :

- Qualité de vie (activités sportives et touristiques) et services pour la population (infrastructures de vie et de proximité, établissements scolaires, etc.) ;
- Forte dynamique des professionnels de santé engagés et motivés ;
- Un CLS actif et impliqué ;
- Des structures d'exercice coordonné présentes sur le territoire ;
- Des médecins maîtres de stages qui accueillent des internes sur le territoire et promeuvent le territoire.

Au regard de ce diagnostic partagé par les partenaires, des axes de travail prioritaires et des propositions d'actions ont été définis :

Fluidifier les démarches liées à l'installation	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les professionnels à l'installation : <ul style="list-style-type: none"> Identifier un interlocuteur unique / « cellule d'accueil » pour l'accompagnement à l'installation Formaliser un annuaire des acteurs à solliciter pour accompagner les professionnels de santé Relais / Soutien de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)
	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser des informations aux professionnels de santé <ul style="list-style-type: none"> Enrichir le portail internet (sur le site du CLS) qui regroupe et diffuse des informations aux professionnels de santé Relai CPTS Mise à jour périodique des nouvelles informations par les MSP
Animer le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le concept de « Midi des MSP » : <ul style="list-style-type: none"> Adapter les sessions aux besoins des professionnels Proposer que chaque MSP accueille à tour de rôle ces réunions et y intégrer les internes
Promouvoir le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Créer une vidéo ou des vidéos de promotion du territoire (présenter et mettre en avant les conditions d'exercice et la qualité de vie)
Capter les internes	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux événements organisés par les jeunes internes Se faire connaître auprès des structures organisatrices (associations, syndicats des internes) Se déplacer aux séminaires / colloques des jeunes professionnels de santé : constituer une délégation de professionnels de santé / élus pour y participer
	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des logements aux internes et remplaçants
Faciliter l'emploi du conjoint	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un groupe de discussion pour partager les besoins et demandes des professionnels de santé : envisager de créer un groupe WhatsApp (avec relai CPTS)

La réalisation de tout ou partie de ces actions incombe au CLS.

Le budget prévisionnel de la mise en œuvre de ce plan d'attractivité médicale est de 30 000 € TTC pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

- | | |
|--------------------------------------------|----------|
| – Conseil Départemental de l'Hérault | 4 800 € |
| – Union Européenne – crédits FEADER LEADER | 19 200 € |

Le solde de 6 000 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur l'opération présentée,
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- l'autoriser, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 % de FEADER LEADER.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'opération présentée,
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- Autorise la Président, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 % de FEADER LEADER.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers
Le Président,

Jean ARCAS.



